
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE - NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 22 février 2008

La quatrième Journée du Partenaire du mois de février, présidée par Madame la Directrice Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire s'est tenue le vendredi 22 février 2008 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale.

1) De l'interruption du transit de marchandises à destination du Cabinda

Profitant de la présence dans la salle d'une délégation des opérateurs économiques angolais, Madame la Directrice Interdépartementale a tenu à apporter des éclaircissements sur le blocage des conteneurs à destination du Cabinda, qui suscite beaucoup de controverses.

Madame la Directrice Interdépartementale a relevé l'inobservation par certaines sociétés de transit des procédures de renouvellement des comptes créditaires mises à leur disposition.

Dans le souci de préserver les relations qui existent entre le Congo et l'Angola, Madame la Directrice Interdépartementale a instruit les opérateurs économiques angolais de souscrire leurs déclarations auprès de sociétés de transit crédibles dont certaines avaient déjà renouvelé leurs comptes dès le 3 janvier 2008.

Il s'agit de :

- SDV
- PANALPINA
- GETMA
- SOCOTRANS
- TMC
- GAPS SERVICES
- TPI

Compte tenu du coût élevé des prestations des grandes sociétés de transit, Madame la Directrice avait sollicité le concours de la Société de Transit TMC, dont les tarifs sont plus modérés.

En remerciant Madame Nicole PIETROBELLI de TMC pour son concours, Madame la Directrice Interdépartementale a souhaité que celle-ci soit décorée à la prochaine Journée Internationale de la Douane.

2) De l'intervention du représentant des opérateurs économiques cabindais

Prenant la parole, le Président des Petites et Moyennes Entreprises du Cabinda, représentant des opérateurs économiques cabindais a saisi l'occasion pour exprimer sa satisfaction quant à l'existence d'une plate-forme qui a pour objectif d'améliorer les rapports entre les opérateurs économiques et la douane et de faciliter l'intégration des partenaires dans certaines décisions.

Il n'a pas manqué de souligner l'importance que revêt pour le Cabinda le Port de Pointe-Noire ainsi que le caractère officiel de sa mission. Le gouvernement angolais sera avisé de la participation de la délégation qu'il conduit à la Journée du Partenaire du 22 février 2008.

3) Des préoccupations exprimées par les opérateurs économiques cabindais

Le représentant des opérateurs économiques angolais, soucieux de la fiabilité des prestations des sociétés de transit, a souhaité avoir des précisions sur la liste des transitaires agréés.

Se référant aux réalités des autres Ports il n'a pas manqué de souligner la disparité des tarifs pratiqués par les transitaires.

Madame la Directrice a précisé que le transit étant une profession libérale, la Douane n'a aucune influence sur ses tarifs.

4) De l'augmentation de la taxation du travail extra - légal au Poste de Contrôle de Nzassi

Monsieur GOMES a informé Madame la Directrice de l'augmentation au Poste de Contrôle de Nzassi de la taxation au titre du travail extra – légal des camions transportant le bois angolais. Il a donc souhaité connaître le barème officiel de taxation.

Madame la Directrice a précisé que la question sera examinée par les services techniques concernés et la réponse apportée à la prochaine Journée du Partenaire.

Commencée à 8h, la réunion a pris fin 10h00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence